# INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

# RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

#### Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 134.476.393, un actif net de D : 133.375.263 et un bénéfice de la période de D : 1.787.261.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

## Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

# Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent au 31 Mars 2021, 28,56% total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 71,44% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les disponibilités représentent au 31 Mars 2021, 40,60% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« UIB », représentent à la clôture de la période 10.44% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période 10,12% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR

Walid BEN SALAH

# **BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	38 399 968,339	28 355 325,985	35 531 880,295
Obligations et valeurs assimilées		31 641 880,237	25 716 887,797	32 778 140,502
Titres OPCVM		6 758 088,102	2 638 438,188	2 753 739,793
Placements monétaires et disponibilités		96 074 033,397	27 476 048,439	95 331 782,487
Placements monétaires	5	41 471 465,771	14 342 090,834	12 321 184,093
Disponibilités		54 602 567,626	13 133 957,605	83 010 598,394
Créances d'exploitation	6	2 391,340	2 391,340	2 391,340
TOTAL ACTIF		134 476 393,076	55 833 765,764	130 866 054,122
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	187 629,838	78 980,073	145 219,102
Autres créditeurs divers	8	913 500,684	850 455,051	1 133 063,371
TOTAL PASSIF		1 101 130,522	929 435,124	1 278 282,473
ACTIF NET				
Capital	9	124 090 735,769	50 789 164,547	122 069 199,581
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 637 271,949	3 264 797,811	653,761
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 647 254,836	850 368,282	7 517 918,307
		133 375 262,554	54 904 330,640	129 587 771,649
ACTIF NET				

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01	Période du 01/01	Année
		au 31/03/2021	au 31/03/2020	2020
Revenus du portefeuille- titres	10	527 825,962	406 809,746	1 666 811,758
Revenus des obligations et valeurs assimilées		527 825,962	406 809,746	1 666 811,758
Revenus des placements monétaires Revenus des prises en	11	1 152 408,668	563 524,775	2 406 526,501
pension	12	239 196,365	-	580 076,596
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 919 430,995	970 334,521	4 653 414,855
Charges de gestion des placements	13	(177 629,838)	(78 980,073)	(373 464,101)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 741 801,157	891 354,448	4 279 950,754
Autres charges	14	(51 331,286)	(25 030,061)	(124 762,878)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 690 469,871	866 324,387	4 155 187,876
Régularisation du résultat d'exploitation		(43 215,035)	(15 956,105)	3 362 730,431
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	S	1 647 254,836	850 368,282	7 517 918,307
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		43 215,035 96 790,722	15 956,105 49 673,511	(3 362 730,431) 172 098,176
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 787 260,593	915 997,898	4 327 286,052

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 787 260,593	915 997,898	4 327 286,052
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	1 690 469,871	866 324,387	4 155 187,876
titres	96 790,722	49 673,511	172 098,176
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			(2 593 022,862)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 000 230,312	(4 511 323,458)	69 353 852,259
Souscriptions			
- Capital	24 111 418,938	6 125 988,568	109 128 701,491
- Régularisation des sommes non distribuables	4 357,162	2 696,293	238 809,710
- Régularisation des sommes distribuables	1 575 875,528	441 882,311	5 241 720,500
Rachats			
- Capital	(22 184 243,725)	(10 348 786,300)	(42 364 413,001)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 786,909)	(3 556,797)	(69 146,067)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 500 390,682)	(729 547,533)	(2 821 820,374)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 787 490,905	(3 595 325,560)	71 088 115,449
ACTIF NET			
En début de période	129 587 771,649	58 499 656,200	58 499 656,200
En fin de période	133 375 262,554	54 904 330,640	129 587 771,649
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 185 364	535 222	535 222
En fin de période	1 204 078	494 101	1 185 364
VALEUR LIQUIDATIVE	110,770	111,120	109,323
TAUX DE RENDEMENT	1,32%	1,67%	6,07%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

## **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de I "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

## NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

# 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

## 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.6-Opérations de pensions livrées

#### • Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

## • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 38.399.968,339 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	31/03/2021	Actif net
Obligations et valeurs assimilées		30 900 670,000	31 641 880,237	23,72%
Obligations de sociétés		28 322 350,000	28 987 453,894	21,73%
AMEN BANK ES 2017	5 000	200 000,000	210 900,000	0,16%
AMEN BANK ES 2009	10 000	266 300,000	272 124,000	0,20%
AMEN BANK ES 2010	10 000	333 000,000	344 560,000	0,26%
AMEN BANK ES 2012	20 000	400 000,000	413 552,000	0,31%
AMEN BANK ES 2016	16 000	320 000,000	326 694,400	0,24%
AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	7 000 000,000	7 067 760,000	5,30%
ATB SUB 2017	30 000	2 400 000,000	2 407 728,000	1,81%
ATL 2016-1 A	10 000	200 000,000	209 176,000	0,16%
ATL 2017-1 A	10 000	200 000,000	200 560,000	0,15%
ATL 2017 SUB	2 000	160 000,000	164 627,200	0,12%
ATL 2017-2 B	2 500	100 000,000	100 588,000	0,08%
ATL 2017-2 C	2 500	200 000,000	201 046,000	0,15%
ATL 2018 -1 B	2 500	150 000,000	157 454,000	0,12%
ATL 2019-1 CA	7 000	560 000,000	576 514,400	0,43%
ATL 2020-1 CA	5 000	500 000,000	518 852,000	0,39%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	200 000,000	209 860,000	0,16%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	200 000,000	208 256,000	0,16%
ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	300 000,000	301 496,000	0,23%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	560 000,000	593 812,800	0,45%
ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	700 000,000	719 656,000	0,54%
BH 2009	20 000	614 000,000	623 040,000	0,47%
BH 2016-1	10 000	200 000,000	210 704,000	0,16%
BH 2019-1	5 000	300 000,000	300 344,000	0,23%
BNA 2009	10 000	266 300,000	277 612,000	0,21%
BTE 2016	5 000	100 000,000	101 072,000	0,08%
BTE 2019	6 000	480 000,000	489 259,200	0,37%
BTK 2009 C	5 000	133 150,000	133 882,000	0,10%
CIL 2016/1	12 000	240 000,000	252 547,200	0,19%
CIL 2016-2	17 000	340 000,000	342 516,000	0,26%
CIL 2017/1	3 000	120 000,000	125 556,000	0,09%
TL SUB 2016	3 000	60 000,000	60 309,600	0,05%
TL 2015-2 B	5 000	200 000,000	200 952,000	0,15%
TL 2016-1	5 000	300 000,000	318 344,000	0,24%

Total par rapport au total des actifs			28,56%	
Total		37 401 083,002	38 399 968,339	28,79%
TUNISO EMIRATIE SICAV	36 418	3 913 441,862	3 968 396,624	2,98%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 693 137,923	2,02%
FINA O SICAV	835	87 113,752	96 553,555	0,07%
Titre OPCVM		6 500 413,002	6 758 088,102	5,07%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	999 247,480	0,75%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 019 525,783	0,76%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	635 653,080	0,48%
	600		<u>,                                      </u>	
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 654 426,343	1,99%
TLF 2021-1 TF	20 000	2 000 000,000	2 012 472,694	1,51%
STB 2020-1	7 000	700 000,000	756 380,800	0,57%
STB SUB 2019-1 CA	10 000	800 000,000	822 464,000	0,62%
ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	500 000,000	534 116,000	0,40%
UIB SUB 2016	15 600	312 000,000	316 305,600	0,24%
UIB 2011/1 A	15 500	155 000,000	160 617,200	0,12%
UIB 2009/1 B	20 000	532 600,000	549 160,000	0,41%
TLF2020 SUB -TF	20 000	2 000 000,000	2 027 856,000	1,52%
TLF 2020-1 TF	15 000	1 500 000,000	1 617 456,000	1,21%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	253 836,000	0,19%
TL 2018 SUB A	2 500	150 000,000	152 230,000	0,11%
TL 2017-2 B	10 000	800 000,000	807 480,000	0,61%
TL 2017-1	8 000	320 000,000	335 724,800	0,25%

# Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 41.471.465,771 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Certificats de dépôt	27 707 593,032	27 863 312,406	20,89%
Certificat de dépôt BH au 02/04/2021 à 7,12% 60 jours	3 962 471,999	3 999 367,237	3,00%
Certificat de dépôt BH au 27/04/2021 à 7,12% 90 jours Certificat de dépôt BTE au 19/04/2021 à 7,15% 60 jours	5 916 054,235 4 952 894,672	,	4,48% 3,74%
Certificat de dépôt UIB au 18/05/2021 à 7,23% 60 jours	,	12 902 750,620	9,67%

13 233 849,823	13 608 153,365	10,20%
1 400 868,384	1 412 832,189	1,06%
5 832 007,918	5 913 902,269	4,43%
2 000 213,918	2 041 413,880	1,53%
4 000 759,603	4 240 005,027	3,18%
40 941 442,855	41 471 465,771	31,09%
		30,84%
	1 400 868,384 5 832 007,918 2 000 213,918 4 000 759,603	5 832 007,918 5 913 902,269 2 000 213,918 2 041 413,880

# Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2021 un solde de D : 2.391,340 contre un solde de D : 2.391,340 à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

		31/03/2021	31/03/2020 31/12/2020
Sommes à encaisser		2 391,340	2 391,340 2 391,340
	Total	2 391,340	2 391,340 2 391,340

# Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 187.629,838 contre D : 78.980,073 au 31/03/2020 et s'analyse comme suit :

Total	187 629,838	78 980,073	145 219,102
Dépositaire	20 000,000	10 000,000	10 000,000
Gestionnaire	167 629,838	68 980,073	135 219,102
	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>

# Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 913.500,684 contre D : 850.455,051 au 31/03/2020 et s'analyse comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Redevance du CMF	11 448,021	4 690,078	10 349,784
Dividendes à payer	878 892,584	824 775,574	1 085 247,400
Commissaire aux comptes	6 000,020	3 504,820	20 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	14 975,345	14 975,623	13 200,000
Retenue à la source	83,050	961,650	102,658
TCL	1 278,135	674,077	3 340,000
Autres	-	49,700	-
Total	913 500,684	850 455,051	1 133 063,371

# Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2021, se détaillent ainsi :

Capital	au	31-1	2-2020

Montant Nombre de titres	122 069 199,581 1 185 364
Nombre d'actionnaires	1 185
Souscriptions réalisées	
Montant	24 111 418,938
Nombre de titres émis	234 136
Nombre d'actionnaires nouveaux	117
Rachats effectués	
Montant	(22 184 243,725)
Nombre de titres rachetés	(215 422)
Nombre d'actionnaires sortants	(147)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	96 790,722
Régularisation des sommes non distribuables	(2 429,747)
Capital au 31-03-2021	
Montant	124 090 735,769
Nombre de titres	1 204 078
Nombre d'actionnaires	1 155

# Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 527.825,962 contre D : 406.809,746 pour la même période de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Revenus des obligations	496 777,502	375 415,993	<u>1 540 546,951</u>
- Intérêts	496 777,502	375 415,993	1 540 546,951
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	<u>31 048,460</u>	<u>31 393,753</u>	<u>126 264,807</u>
- Intérêts des BTA	31 048,460	31 393,753	126 264,807
TOTAL	527 825,962	406 809,746	1 666 811,758

# Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 1.152.408,668 contre D : 563.524,775, pour la même période de l'exercice 2020, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	851 129,945	237 187,005	1 781 545,146
Intérêts des certificats de dépôts	301 278,723	326 337,770	624 981,355
TOTAL	1 152 408,668	563 524,775	2 406 526,501

# Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des pensions livrées	239 196,365	-	580 076,596
TOTAL	239 196,365	-	580 076,596

#### Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D :177.629,838 contre D : 78.980,073 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2020 et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Rémunération du gestionnaire Rémunération du dépositaire	167 629,838 10 000,000	68 980,073 10 000,000	363 464,101 10 000,000
TOTAL	177 629,838	78 980,073	373 464,101

### Note 14: Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 51.331,286 contre D : 25.030,061 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Redevance du CMF Commissaire aux comptes	33 524,965 10 412,992	13 795,554 4 537,533	72 690,644 21 032,713
Rémunération Président du Conseil	705,882	705,882	4 235,292
Jetons de présence	1 775,340	1 795,066	7 200,000
TCL	3 750,000	3 395,858	17 518,359
Autres	1 162,107	800,168	2 085,870
TOTAL	51 331,286	25 030,061	124 762,878

# Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

# Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.